

S

sommaire

- Actions : Rennes... Morari... Renault... II et III
- Mines, une page se tourne IV et V
- Bonne chance Gérard, bienvenue Christian VI
- International : Brésil VII
- Infos pratiques : Garages VIII

Juillet-Août 1992

Edito

AL'OFFENSIVE

La situation de l'emploi de la plupart des activités qui rentrent dans le champ de couverture de notre Fédération est très préoccupante. C'est le cas de l'automobile, de l'électronique, de l'armement, de l'aéronautique, du nucléaire, des mines, de la mécanique et de bien d'autres encore.

Devant une telle situation qui concerne plusieurs dizaines de milliers d'emplois, la tentation est grande de vouloir trouver pour chacune de ces activités des solutions spécifiques qui permettraient d'atténuer ces difficultés.

Nous serions même encouragés à le faire par quelques personnalités politiques locales ici ou là ou quelques Directions Générales, a fortiori s'il s'agit de s'adresser aux Pouvoirs Publics.

Notre responsabilité d'organisation syndicale fédérée et confédérée nous impose d'avoir une politique générale de l'emploi qui ne crée pas de distorsion entre les salariés de différents secteurs d'activités.



MINEURS ET
MÉTALLURGIESTES

ARMEMENT

La CFDT demande à M. Joxe une loi de programmation militaire

Une délégation de la CFDT, conduite par Jean Kaspar et comprenant Robert Bonnand et Pierre-Henri Guinet, Secrétaire Général de la FGMM et de la FEAE, a été reçue le 19 mai 1992 par le ministre de la Défense, M. Joxe, et le Secrétaire d'Etat, M. Mellick. Cette entrevue avait pour objet de faire le point sur l'avenir du secteur de l'armement.

La CFDT a particulièrement insisté sur la nécessité d'une nouvelle loi de programmation militaire qui

aborde à la fois les aspects militaires, industriels, économiques et sociaux.

Cette loi devrait porter sur :

- la définition des moyens nécessaires à la défense,
- des perspectives industrielles de reconversion et de diversification,
- un plan de gestion prévisionnelle des effectifs et d'accompagnement social des restructurations,
- l'aspect aménagement du territoire et

les moyens qui y sont nécessaires.

C'est à ces quatre conditions que la problématique emploi pourra être intégrée dans la nécessaire évolution industrielle et sociale de ce secteur.

Dans les réponses qui ont été faites à la CFDT n'apparaissent pas, de manière claire, les moyens de gestion qui seront pris pour que le débat sur la loi de programmation soit mené à son terme dans de bonnes conditions. La CFDT

a obtenu l'engagement que les confrontations seraient poursuivies sur l'avenir du secteur de l'armement, en particulier pour ce qui concerne les aspects sociaux.

En tout état de cause, la CFDT restera très attentive aux quatre aspects de la prise en charge des problèmes qu'elle a développés tout au long de cet entretien et particulièrement la prise en charge simultanée des aspects industriels, sociaux et d'aménagement du territoire.



Edito

Cette responsabilité conduira donc le Bureau Fédéral, dans un premier temps à rechercher les moyens pour que les contraintes d'une politique générale sur l'emploi ne nous confinent pas à l'immobilisme et situent notre action à la hauteur des enjeux et des attentes des salariés.

Il existe actuellement des lieux de concertation totalement inefficaces parce que trop globaux, trop généraux. C'est notamment le cas de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi. Si nous voulons avoir une vue précise de l'évolution de l'emploi et nous doter d'un véritable outil de « macro Gestion Prévisionnelle de l'Emploi », il nous faudra réfléchir à la mise en place pour chacune des activités de la métallurgie d'une sorte d'Observatoire National sectoriel de l'Emploi et des métiers. Il ne s'agirait pas d'un lieu de négociation mais d'un lieu d'observation, d'analyse, de proposition, d'impulsion relayé au niveau territorial, niveau de synthèse des analyses sectorielles et lieu de négociation entre les différents partenaires de mesures adaptées aux problèmes d'emploi en fonction de la nature et du potentiel des tissus industriels.

Ce débat ainsi que les décisions politiques et de mise en œuvre concrètes qui en découlent sont de la responsabilité du Bureau Fédéral. Il s'en saisira dès le mois de juin pour être en capacité de proposition et de mobilisation dès la rentrée de septembre.



A Rennes, un syndicalisme utile pour l'emploi

Utile pour défendre l'emploi

A SGS Thomson de Rennes, où la Direction annonce un plan social en novembre 1991, concernant 49 personnes en CDI et tous les CDD. L'intervention de la SSE CFDT auprès des autorités locales et de la Direction, ainsi que les actions menées aussi bien devant les portes de l'usine que dans la ville de Rennes obligent la Direction de SGS Thomson à reculer. Nomination d'un expert comptable de Syndex dans le cadre du plan social, hausse de charge annoncée par la Direction la veille de la manifestation.

A Citroën, où la Direction annonce un plan social en septembre 1991, concernant 1 800 suppressions d'emplois.

Axant ses efforts sur une amélioration du plan social, l'intervention de la CFDT à tous les niveaux (CODESPAR, CPTE, Ministère) oblige la Direction à reculer. Présentation d'un additif au plan social intégrant les demandes de la CFDT: mise en œuvre de la mesure « congé de conversion », mise en place d'un Bureau d'Information et d'Orientation, d'une Commission Paritaire de suivi, création de « Citroën Bretagne Développement Industriel » pour aider au déve-

loppement économique de la région.

Utile pour sauver des emplois

Au Garage de l'Europe, où la Direction veut procéder en mars 1991 à deux licenciements économiques, la CFDT, après un jour et demi de grève, a proposé de laisser 1 % de l'augmentation de salaire prévue pour sauver un emploi (proposition acceptée par l'ensemble du personnel).

Utile pour l'insertion

SGS Thomson procède à des embauches en 1989 et 1990 par le biais de contrats d'adaptation de niveau Bac uniquement.

La CFDT, considérant que ces embauches sont sélectives, intervient au niveau de l'entreprise et de la Direction départementale du travail, obtient une réunion tripartite en décembre 1990 qui débouche sur un accord de principe d'embauche de chômeurs de longue durée (trois contrats de retour à l'emploi embauchés en 1991).

MORARI... s'organiser pour préserver l'emploi

Fin 1991, à la demande du personnel, le syndicat CFDT de la Métallurgie de l'Hérault organise une réunion des salariés de l'entreprise Morari.

Sous-traitante dans l'électronique à Montpellier, Morari emploie 213 salariés dans un secteur d'activités

où il y a des craintes pour l'avenir.

Une centaine de salarié(e)s participent à cette première assemblée générale.

Quelques jours plus tard, 40 d'entre eux adhèrent à la CFDT.

La CFDT exige et obtient des élections de délégués du personnel.

169 voix pour la CFDT... 5 pour la CGC (créée par le patron au dernier moment).

Parallèlement à ces élections, le patron voulait organiser un référendum demandant au personnel de ne percevoir que 50 % de son salaire de février. Refus immédiat du personnel soutenu par la CFDT.

Le patron décide donc unilatéralement de ne verser que 50 % du salaire de février.

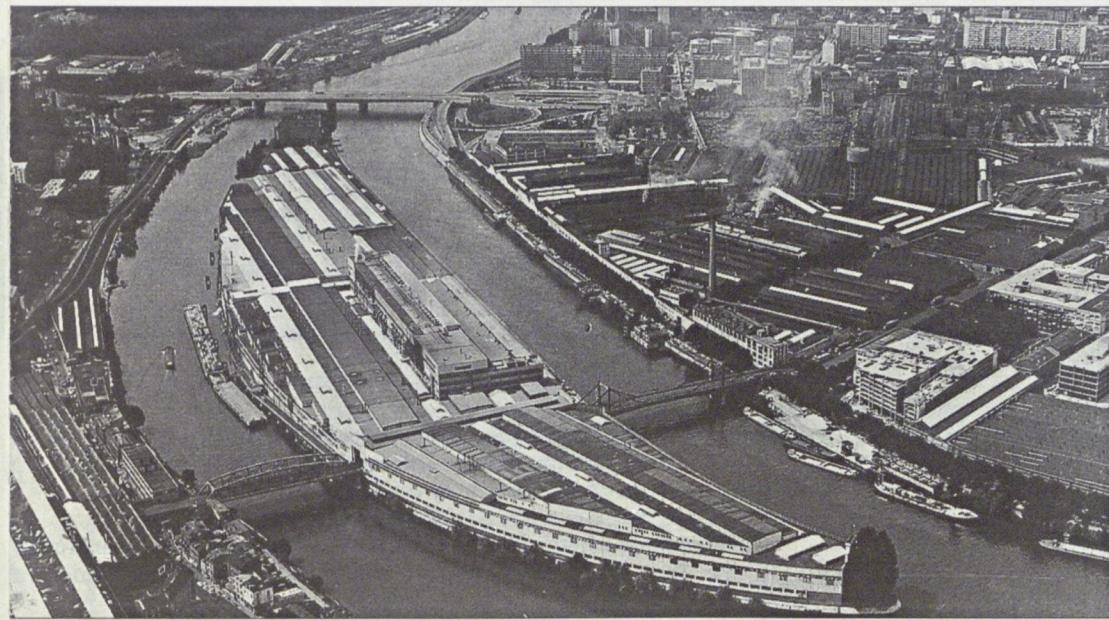
La CFDT propose alors au personnel de recourir aux Prud'hommes, en référendum, pour obtenir le paiement de la totalité du salaire, plus de 180 salariés engagent la procédure.

Le 19 mars, après une demi-heure de délibéré, le Conseil prononçait son jugement concernant 123 salariés :

– il ordonnait le paiement du solde des salaires restant dus, avec intérêt de droit à partir du jugement,

– il condamnait Morari à payer à chacun des demandeurs la somme de 200 F au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile,

– il affirmait l'exécution provisoire et la condamnation aux entiers dépens de Morari.



RENAULT : HISTOIRE D'UNE FERMETURE

... Se battre pour les hommes...

Fin mars 1992, Renault a fermé l'usine de Billancourt. Nous avons demandé à Gilbert Loret de nous retracer l'histoire de cette usine et de cette fermeture. Entré à Billancourt en 1957, Gilbert exerce tous les mandats syndicaux dans son usine. Délégué Syndical Central Adjoint de Renault de 1968 à 1980, Gilbert est depuis 1984 Secrétaire Fédéral de la FGMM.

VMM : alors, à Billancourt, Renault a fermé.

Gilbert Loret : quand je suis rentré chez Renault en 1957, on parlait déjà de la fermeture de cette usine. Renault s'est développé en se décentralisant par la création d'usines à Flins dès 1955, puis Cléon, Caen, Sandouville, Douai, Dreux et les filiales à Hennebont, Lyon, Maubeuge, Douvrin-la-Bassée, Ruitz, etc.

VMM : oui, mais c'est l'usine mère qui s'est arrêtée.

G.L. : effectivement, c'est le berceau du taylorisme dès 1930 avec son cortège d'émettement du travail et la lutte collective des OS pour des conditions de travail plus dignes.

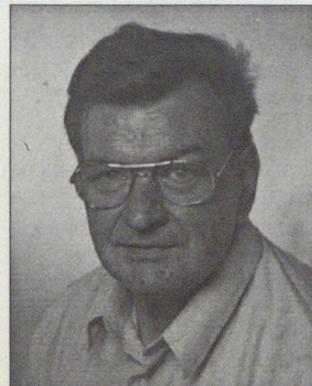
Aujourd'hui, les nouvelles technologies ont amélioré les conditions de travail, tout en créant d'autres

contraintes. Cela a contribué à condamner des bâtiments qui n'étaient plus adaptés à la production des automobiles et cela s'est accéléré à partir de 1980.

VMM : quelle a été l'action de la CFDT à Billancourt ?

G.L. : se battre pour les hommes et non pour les machines. Les travailleurs de Renault n'ont pas un passé à défendre, ils ont surtout un avenir à gagner. La CFDT de Billancourt s'est impliquée pour que les salariés conservent un emploi, notamment par l'accord de mobilité qu'elle a impulsé. Cela n'a pas été facile, « l'emploi à vie » a été remis en cause par une politique de la Direction de licenciements secs et de « chèques valises ». Dans un premier temps, la CFDT a engagé une procédure juridique devant le Conseil de Prud'hommes parce que le plan social était inconsistant. L'objectif de la CFDT était de mettre en lumière les dégâts sociaux de « l'allocation de reconversion », un véritable bluff...

En décembre 1989, la CFDT a imposé une négociation pour ne pas reproduire ces opérations qui ont jeté des centaines de travailleurs dans la marginalisation.



VMM : peux-tu nous décrire le contenu de cet accord ?

G.L. :

- la possibilité pour les salariés âgés de 55 ans de bénéficier des conventions d'ASFNE,
- offrir aux autres salariés la possibilité d'être reclas-sés au sein du groupe Renault, un principe qui n'allait pas de soi,
- le départ de l'entreprise avec un simple « chèque valise » est exclu en théorie. Non seulement le dispositif d'allocation est couplé avec la convention de reconver-

« Nous nous battrons pour les hommes et non pour les murs des ateliers et les carcasses de machines. Les salariés n'ont pas un passé à défendre, ils ont surtout un avenir à gagner ».

sion mais tout départ de l'entreprise est conditionné par l'existence d'un projet individuel de reconversion validé par la Commission Paritaire mise en place à cet effet.

Au lieu de prendre une décision à la place des salariés concernés, la CFDT a favorisé leur mise en mouvement pour qu'ils trouvent eux-mêmes leurs solutions.

VMM : aujourd'hui, l'Île Seguin est fermée, que devient Billancourt ?

G.L. : la CFDT de Billancourt vient de faire le bilan. Au 1^{er} janvier 1990 à l'annonce de la fermeture de la production de l'Île Seguin, il y avait 3 844 salariés concernés. Fin mars 1992, 1 470 salariés étaient reclassés par la mobilité professionnelle et géographique. 1 956 ont été concernés par des mesures classiques (FNE, convention de conversion). Malheureusement, 125 salariés ont été licenciés suite au refus de plusieurs propositions. Il restait environ 200 salariés à reclasser. Sur la commune de Boulogne-Billancourt, 9 000 salariés gardent leur emploi dans les différents services ou ateliers de Renault.

11 ans de décroissance des effectifs à l'UB
1979-1989

Licenciements disciplinaires	916	6,7 %
Démissions	764	5,6 %
Décès	453	3,3 %
Retraite	897	6,6 %
Mutations	1 788	13,2 %
Préretraite FNE	5 566	41,0 %
Retour au Pays	1 007	7,4 %
Allocation de Reconversion	1 398	10,3 %
Changement de structure	798	5,9 %
Total	13 587	



MINES: UNE PAGE SE TOURNE LA FGMM FIERE DE SON HISTOIRE

MINE D'OR DE SALSIGNE Un plan social

La Société des Mines et Produits Chimiques de Salsigne a été déclarée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Carcassonne en date du 3 février 1992. Ce jugement a pour première conséquence sociale le licenciement des 381 salariés de l'entreprise, à la date du 15 février 1992.

Les organisations syndicales dont la CFDT ont négocié avec le Préfet de l'Aude le contenu d'un plan social qui garantisse au mieux les intérêts des salariés concernés. Dans ces négociations, responsabilité et raison ont été les deux mots qui ont guidé les actes de la CFDT. Le plan social qui a été signé par la CFDT et la CGT contient des acquis qui vont bien au-delà du simple droit général dont principalement:

1) congé de conversion: 10 mois assortis d'une allocation égale à 75 % du salaire brut (90 % du net) cumulable avec l'indemnité conventionnelle,

2) doublement de l'indemnité conventionnelle de licenciement avec un plancher de 20 000 F et un plafond de 150 000 F,

3) mesures d'âge : - retraites anticipées pour les salariés justifiant de 30 ans de service validables pour la retraite ou d'au moins 15 ans de ces services et d'une rente AT / MP pour une incapacité d'au moins 25 %,

- indemnité de 15 % du salaire mensuel pour les salariés âgés de 52 à 55 ans ne justifiant pas des conditions de retraite anticipée sur la période s'étendant de la fin de pré-

avis à l'âge normal d'ouverture du droit à retraite,

4) mesures de reclassement prévoyant les moyens mis en œuvre pour la reconversion et le reclassement des salariés avec notamment:

- le versement d'une allocation différentielle d'un maximum de 2 000 F sur 2 ans dans le cas de l'acceptation d'un emploi avec un salaire inférieur.

Ce plan social correspond pour les mineurs CFDT au franchissement d'une étape difficile et toute leur énergie sera maintenant tournée vers la recherche d'un repreneur potentiel et la discussion d'un plan de reprise permettant au plus grand nombre de retrouver un emploi sur le site de Salsigne.

La récession continue dans les mines en France, qu'elles soient de charbon, de fer et même d'or.

Le premier semestre 1992 verra la fermeture de trois mines:

- la mine de charbon de Darcy à Montceau-les-Mines,
- la mine de fer de Mairy en Lorraine,
- et la mine d'or de Salsigne près de Carcassonne.

Dans ces trois cas, les fermetures touchent de plein fouet des régions où la tradition minière est ancrée profondément dans la vie économique de la région

Si toute fermeture a pour conséquence principale des pertes d'emplois importantes, il est significatif qu'au puits Darcy, la dernière remontée se soit faite les grilles de la mine closes, à l'encontre d'un véritable rite qui veut que les familles des derniers mineurs assistent ensemble à cette dernière cordée.

Non content de vouloir arrêter toute exploitation minière en France, ne veut-on pas en plus tenter d'arracher la culture et la mémoire collective des mineurs de ce pays?

MINES DE FER : la CFDT ne sera pas le dindon de la farce

A quelques jours de la fermeture de la mine de fer de Mairy-Mainville, en Lorraine, la CFDT dénonce avec force le comportement irresponsable tant des Pouvoirs Publics que de la Direction de Lormines.

Depuis quelques mois, les mineurs de fer de Lorraine

principalement de la CGT conduisent régulièrement des actions dures dont les médias se sont fait largement l'écho.

A chaque fois, la Direction de Lormines comme les Pouvoirs Publics organisent des réunions dont l'objet n'est pas tant le règlement des pro-

blèmes de fond que le règlement partiel des actions en cours.

Est-ce cela une politique sociale et jusqu'où cela nous mènera-t-il ? La FGMM-CFDT s'interroge et interpelle les Pouvoirs Publics et la Direction afin que ceux-ci prennent toute leur responsabilité dont celle de négocier et de conclure un véritable accord avec tous les partenaires sociaux à partir des revendications avancées et des problèmes posés.

Il nous apparaît clairement qu'aujourd'hui, ces « supposés » responsables ainsi que la CGT cherchent à discuter sur le dos de la CFDT afin de lui en faire porter le chapeau. Nous ne nous laisserons pas prendre à ce piège, mais nous saurons également retenir la leçon au cas où ?

Les revendications de la CFDT sont:

- pas de licenciements secs,

- maintien des cas non réglés

au-delà du 1^{er} juillet 1992 à

l'effectif des mines encore en

activité,

- traitement global des conversions et reconversions au-delà de la Société Lormines, dans le cadre d'Usinor Sacilor, à partir notamment des possibilités ouvertes par la Convention Sociale Sidérurgie existante et en tenant compte de la particularité du Statut du Mineur notamment (portage pour les agents avec ancienneté insuffisante en services miniers).

La FGMM-CFDT ne saurait accepter que perdure la situation actuelle et que les mineurs concernés en fassent les frais.



30 avril 1992 : fermeture du puits Darcy à Montceau-les-Mines

Exploité depuis 159 années, le puits Darcy a vécu sa dernière remontée de charbon ce jeudi 30 avril.

Volonté ou coïncidence ? Cette veille de 1^{er} mai a marqué la fin d'une époque à Montceau. Une page importante de l'histoire du bassin minier se tourne.

Pourquoi cela s'est-il fait sans bruit ? Pour la paix sociale dira la Direction.

En effet, ce matin-là, la population, la presse ont trouvé les grilles donnant accès au carreau « cadenassées ».

Pour les mineurs CFDT, c'est la première fois, dans l'histoire de la mine en France qu'on procède ainsi, à l'encontre d'un véritable rite qui veut que les familles, les

retraités et les témoins assistent à la dernière remontée.

La rupture avec l'histoire, la culture d'une région, cela doit se vivre et se savoir.

La CFDT a regretté que la Direction soutenue par les autres syndicats, ait tout caché. Ainsi, après la fermeture du dernier siège en exploitation en décembre 1990 dans les Houillères du Nord - Pas-de-Calais, la Bourgogne connaît à son tour la disparition d'une activité sur laquelle s'est bâtie une grande partie de son industrie.

Cependant, pour les mineurs de Montceau, l'histoire ne s'arrêtera pas là, une association se met en place pour sauvegarder le patrimoine minier de Montceau.

PROCES DE LA CATASTROPHE DU PUITS SIMON

Jugement le 23 juin

Après deux semaines de procès, les débats du tribunal correctionnel de Sarreguemines sur la catastrophe du puits Simon aux Houillères du Bassin de Lorraine à Forbach, qui fit 22 morts et 269 blessés le 25 février 1985, se sont achevés le 10 avril 1992. Six mois de prison avec sursis sont requis contre le chef de siège de l'époque, la relaxe étant demandée pour son adjoint. Le jugement mis en délibéré sera rendu le 23 juin 1992. Quand on connaît le monde de la mine et les catastrophes qu'il ont marqué, la fatalité semblait de mise. La précédente catastrophe de Merlebach, en Lorraine (16 morts le 30.9.1976) a été définitivement classée par un non-lieu, après quatorze années de procédure. Le déroulement de ce procès est donc déjà en soi un premier succès pour la CFDT et pour l'ensemble des parties civiles.

UN PROCÈS EN RESPONSABILITÉ ; PAS UNE VENGEANCE

Dès le début du procès, la CFDT a largement fait savoir que celui-ci n'avait aucun caractère de vengeance. L'enjeu majeur pour la CFDT est de faire admettre, sur le plan juridique, que l'obligation des employeurs en matière de sécurité va au-delà du simple respect de la réglementation et concerne le devoir de prudence, de vigilance et de diligence par la mise en œuvre de moyens adéquats pour supprimer ou réduire les risques connus. Dans l'affaire de la catastrophe du puits Simon, il s'agit donc d'examiner, au-delà des textes, les imprudences, les négligences ou les mesures qui auraient dû être prises et qui ne l'ont pas été, aggravant le risque existant; et il y en avait. C'est ce qui a motivé la peine de 6 mois de prison avec sursis requise envers le chef de siège.

Ce procès a été l'occasion d'une mobilisation sans faille des mineurs CFDT et leur ténacité, pendant les sept années qu'a duré cette affaire, et cela quel qu'en soit le résultat final, mérite un grand coup de chapeau.

CANCER DU POUMON DANS LES COKERIES

L'Union Fédérale des Mines et la Branche Sidérurgie de la FGMM sont au cœur de l'action pour la reconnaissance du cancer du poumon dans les cokeries comme maladie professionnelle. Un premier résultat vient d'être obtenu avec la publication de cette reconnaissance au journal officiel.

Afin de poursuivre l'action, la Fédération organise une session avec le Syndicat Sidérurgie Nord / Lorraine du 17 au 19 juin 1992 à Hagondange.

● Gagner les élections garages

Les élections IRSACM (Caisse de Retraite des Salariés de l'Automobile, du Cycle et Motocycle) auront lieu fin novembre, début décembre 1992. 120 candidats seront présentés par la CFDT pour toute la France. Cette élection concerne plus de 400 000 salariés, préretraités, retraités, invalides ou chômeurs de la profession. La CFDT aux élections de 1988, a fait 26 % des voix au niveau national, de 34 % à 54 % dans certaines régions. Il nous faut faire encore plus. Si tu es issu du secteur de la réparation automobile, prends part à la campagne électorale, contacte ton syndicat ou ton Union Mines Métaux.

● Des patrons de choc en douce Touraine

Savez-vous qu'il existe en douce Touraine des patrons style « Rambo » qui ne supportent pas la vue d'un délégué syndical CFDT ? Dans un garage, Peugeot très précisément, où la méthode consiste à frapper durement (occasionnant une dizaine de jours d'arrêt) pour éviter de discuter ensuite. Le résultat n'est évidemment pas fait attendre : tout le monde est rentré dans le rang, personne n'a plus osé bouger, ne serait-ce qu'un doigt... Une section existe pourtant, mais le malheureux délégué syndical a démissionné depuis. Le Syndicat Métaux se portera partie civile, le militant agressé ayant déposé plainte contre le patron.

● L'UCR nous communique

Les retraités bénéficient des accords d'opération supplémentaires au régime obligatoire des retraites complémentaires signés par la FGMM et les entreprises de son champ d'action fédéral, mais dans la grande majorité des cas, cette application n'est pas automatique.

● La FGMM s'engage à faire :

– un recensement des accords signés et des retombées pour les retraites en cours,
– une vérification que l'information a bien été faite auprès des retraités ou sinon une prise en charge de la circulation de l'information. La syndicalisation peut passer par là !

● Métallurgie Moselle

« Développement ou déclin : ce n'est plus une question, c'est un état d'esprit ».

Nouvelle progression de 13,56 % du syndicat de Moselle en 1991, soit en 6 ans + 228 %.

Aujourd'hui, la CFDT a un taux de syndicalisation de près de 6 % sur le département. Les responsables de ce syndicat poursuivent un objectif de développement de 2 500 timbres par an.

Enfin, 92,56 % des adhérents sont au prélèvement automatique des cotisations!!!

● Mécanique générale

La Branche Matériel Agricole et Engins de Travaux Publics, ainsi que la Branche Roulement ont toutes deux tenu leur conseil le 22 mai dernier. Chacun de ces conseils a débattu en premier lieu de la situation dans les entreprises et groupes de son secteur d'activités. Un point commun : la situation actuelle et future est assez difficile, les carnets de commandes sont en baisse, les prévisions guère réjouissantes. Des licenciements sont en cours, et à venir. Avec la Fédération, les secteurs de la mécanique ont obtenu une réunion de la Commission Paritaire de l'Emploi avec l'UIMM le 2 juin 1992 afin de faire le point et envisager des réponses à la situation de l'emploi.

Nous revendiquons la mise en place d'observatoires industriels afin que les partenaires sociaux et les pouvoirs publics puissent envisager et suivre les évolutions de ces secteurs. A l'heure où l'Europe se construit, des comités d'entreprises européens voient le jour, il est urgent que les secteurs de la mécanique bougent.

BONNE CHANCE GÉRARD

Élu Secrétaire National de la CFDT au 42^e congrès de Paris en avril 1992, Gérard Dantin a donc quitté la fonction de secrétaire général de notre Fédération. Biologiste, puis technicien supérieur au C.E.A. (Commissariat à l'Énergie Atomique), Gérard adhère à la CFDT en 1969. Secrétaire Général du S.N.P.E.A. (Syndicat National des Personnels de l'Énergie Atomique) en 1976, il est élu membre de la Commission Exécutive de la FGM en 1979. C'est à l'Assemblée Générale de Creil en juin 1983 que Gérard devient secrétaire national de la FGM.

Élu secrétaire général de la FGMM au congrès d'Angers en novembre 1987, Gérard avait « *du pain sur la planche* ».

Au Congrès de Lille en novembre 1991, Robert Bonnard rappelait fort justement que 4 ans auparavant, « *il nous aurait fallu faire preuve de beaucoup d'imagination ou d'un bel optimisme, pour* »

ne serait-ce qu'envisager le constat que nous pouvons faire aujourd'hui de l'état de notre organisation ».

Ce retour de la fédération à un état globalement conforme aux exigences des défis qui nous attendent, nous le devons pour beaucoup à l'action de Gérard qui a su réconcilier la fédération avec elle-même, avec ses militantes et ses militants. Amateur de football et fidèle supporter du PSG, Gérard sait bien qu'une organisation ne gagne que si l'équipe est unie sur le terrain, privilégiant le jeu collectif sans pour autant limiter l'expression des talents individuels.

Il y a longtemps qu'on n'avait pas vécu un passage de flambeau aussi parfaitement synchronisé entre l'ancien et le nouveau Secrétaire Général.

Pour être né à Castelsarrasin, Gérard n'est pas resté très méridional. Mais le visage ne sait pas



toujours traduire les sentiments et les émotions de l'homme et du syndicaliste. Chargé à la Confédération de la politique emploi, formation initiale et permanente, de l'économie, de la recherche et de l'énergie, Gérard va continuer de mettre son engagement militant et toutes ses qualités au service de la CFDT.

La FGMM te remercie Gérard et te souhaite bonne chance dans tes nouvelles responsabilités.

BIENVENUE CHRISTIAN

Christian Guille a été élu Secrétaire National par le Bureau Fédéral du 23 avril. Il est né le 25 novembre 1953 à Bagnols-sur-Cèze. Embauché à la COGEMA à Marcoule comme aide-technique, Christian adhère à la CFDT en 1976. Secrétaire du syndicat de 1979 à 1982, il devient délégué syndical central de la COGEMA. Il entre au bureau de l'U.F.S.N. (Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire) en 1982 et en devient le Secrétaire général en juin 1988.

Parallèlement, Christian milite dans l'interprofessionnel, au bureau, puis à la Commission Exécutive de l'Union Départementale du Gard ainsi qu'au bureau de

l'Union Régionale Languedoc-Roussillon. Représentant du groupe COGEMA au Conseil national fédéral, Christian a été élu membre du bureau fédéral au congrès de Lille en novembre 1991. Dans ses tâches de secrétaire national, Christian a notamment la responsabilité de la syndicalisation et de la formation syndicale ainsi que de la politique fédérale en matière d'énergie - environnement et risques industriels. Il a également la responsabilité de l'action au niveau des jeunes et des branches construction - électrique - informatique et navale. Cycliste amateur de haut niveau, sa dextérité à franchir les cols,



l'aidera à emmener le peloton FGMM sur les courbes ascendantes de la syndicalisation ... le tout en formation ... syndicale ! Bienvenue Christian.

JOURNÉE FÉDÉRALE RECHERCHE le 29 septembre 1992

Au cours de la décennie 80, les crédits alloués à la Recherche Développement tant au niveau national (Pouvoirs Publics) et régional qu'au niveau des PME ont augmenté, passant de 2 % à 2,4 % dans une perspective de 3 % du Produit National Brut.

Cette augmentation se concrétise par :

– une évolution technologique des processus aboutissant à la production de nouveaux produits,

– une traduction économique en terme de parts de marché,

– une traduction sociale et sociologique en terme de mutations de société et de démocratie.

Le travail confédéral de ces dernières années a permis un débroussaillage des problèmes de la recherche comme élément du processus de production. Il ne peut continuer efficacement que s'il prend appui sur une réflexion au sein des organi-

sations et notamment de la FGMM.

Dans ce sens la Fédération organise le 29 septembre 1992 une journée fédérale de la recherche dont le thème sera le lien recherche - industrie, et destinée à un public de militants et d'adhérents travaillant dans le secteur de la recherche (entreprises, centres techniques, etc.). Les inscriptions se font par les syndicats et Unions Mines Métaux jusqu'au 15 juillet 1992.



COMITÉ CENTRAL DE LA FIOM

À un an du Congrès de la FIOM, qui célébrera son centenaire, le Comité Central de cette organisation internationale s'est réuni à Prague les 20 et 21 mai 1992, dans un pays qui au début du 20^e siècle comprenait l'une des plus grandes organisations de la métallurgie affiliées à la FIOM.

Après les changements profonds dans les pays de l'Est, le Comité Central de la FIOM à Prague ne pouvait donc se dérouler sans une discussion sur l'Europe de l'Est pour en apprécier les enjeux et les défis qui se posent aux syndicats de ces pays.

La brièveté du débat n'a pas permis de bien cerner les objectifs que la FIOM devrait se fixer et d'en préciser son rôle.

De même le débat n'a pas été assez loin sur la question inévitable de la solidarité et sur le devenir de nos rapports avec le Sud.

Par contre dans l'intervention des syndicats des Pays de l'Est, nous avons pu relever une réelle volonté de changement, la rupture est irréversible. Ils mettent en avant les valeurs de solidarité, de démocratie et d'indépendance ainsi

qu'un parfait sens de l'action collective.

Il semble dans ces pays émerger un mouvement syndical fort et structuré.

A souligner également pendant ce Comité Central l'affiliation de plusieurs syndicats des Pays de l'Est ainsi que les Commissions Ouvrières espagnoles et la C.U.T. Métaux brésiliens.

De ce fait, la FIOM se voit aujourd'hui créditée de plus de 16 millions d'adhérents métallurgie dans le monde.

BRÉSIL

A la suite d'un déplacement de la Fédération au Brésil au mois de mars, un article du dernier numéro de la Voix des Mines et Métaux portait sur le rôle de la Fédération de la Métallurgie de la CUT dans le système syndical Brésilien et sur ses évolutions. Cet article porte sur la situation économique et sociale du pays.

La récession économique mondiale et les mesures gouvernementales dignes du plus triomphant des libéralismes, percutent de plein fouet les industries brésiliennes et principalement l'automobile, l'électronique, la construction navale et la sidérurgie.

Dans les villes à la périphérie de São-Paulo comme São-Bernardo, fief de l'automobile, le taux de chômage augmente à une allure vertigineuse.

C'est plusieurs dizaines de milliers de chômeurs de plus en quelques mois et des fermetures totales d'entreprises. Globalement les inégalités déjà considérables s'accroissent encore, et les plus pauvres le deviennent encore davantage et sont de plus en plus nombreux.

Une sorte d'« économie » parallèle faite de trafic en tout genre se substitue progressivement au système officiel et gagne les populations les plus jeunes.

Les favelas deviennent des lieux d'affrontements de factions rivales par gamins interposés.

Dans ce contexte le rôle de la CUT et en particulier celui de la Fédération de la Métallurgie est central pour l'obtention de résultats sur les salaires dans une inflation galopante ainsi que sur les garanties face aux licenciements.

Malgré tout, si le cynisme dont font preuve de nombreuses forces économiques multinationales et surtout le gouvernement se poursuit, on voit mal comment le Brésil échappera à une explosion sociale notamment dans les endroits les plus sensibles.

Message de solidarité

La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT, ses adhérents, et plus particulièrement ceux de CATERPILLAR FRANCE ont apporté leur soutien à l'action engagée par les travailleurs de CATERPILLAR USA face aux conséquences sur l'emploi découlant des restructurations engagées par la Société CATERPILLAR, et à ses prétentions concernant l'abaissement des conditions sociales et salariales des personnels.

Il a été souhaité plein succès à l'UAW pour la conclusion d'un nouvel accord pour l'ensemble des travailleurs de CATERPILLAR USA.

SOLLAC FOS: ELECTIONS DP 1992

La CFDT, malgré un léger tassement en pourcentage dû à une augmentation importante de la participation (+ 13,25 % par rapport à 1991), reste la première organisation syndicale dans cette entreprise.

34,51 % dans le 1^{er} collège et 3 élus.

41,13 % dans le 2^{er} collège et 11 élus.

LORFONTE: ELECTIONS DP 1992

Avec 23 élus sur 50, tous collèges et sites confondus, la CFDT est la première organisation devant la CGT: 16 sièges, la CGC: 11 sièges, tandis que la liste CFTC-FO n'obtient aucun siège.

A signaler une participation générale de 79,7 % contre 76 % en 1991, une augmentation de 1,9 point des voix à la CFDT contre une baisse de 2,82 points à la CGT. A l'Union de Rombas, bastion cégétiste de toujours, la CFDT progresse de 7,3 % et talonne la CGT.

COGEMA MARCOULE: ELECTIONS DP 1992

La CFDT, valeur stable, a confirmé sa place de première organisation syndicale tous collèges confondus 610 voix, 36,4 % et 13 élus.

Dans le premier collège avec 260 voix et 6 élus, elle devance largement le SPAEN (144 voix et 2 élus).

Dans le second collège avec 350 voix et 7 élus, elle distance FO (170 voix et 3 élus).

UNIMETAL NORMANDIE: ELECTIONS CE 1992

Tous collèges confondus pour 1 309 inscrits en titulaires, la CFDT progresse de 8,24 %, gagne un siège en obtenant 6 et reste de loin la première organisation syndicale avec 75 % des voix. Pour la première fois, la CFDT est majoritaire dans tous les secteurs de l'usine.

RVI BLAINVILLE: ELECTIONS CE 1992

Sur 3 693 inscrits, la CFDT avec 1 269 voix devient la première organisation syndicale de cette entreprise. Augmentant ses résultats de 1,65 % par rapport à 1990, elle obtient 5 sièges et dépasse la CGT de plus de deux points, avec une participation en augmentation.

pratiques

GARAGES

Un nouvel accord de salaires mini au 1^{er} juillet 1992

La FGMM-CFDT vient de signer un accord salaires applicable le 1^{er} juillet 1992 pour tous les salariés du secteur du commerce et de la réparation automobile, du cycle, du motocycle et des activités connexes ainsi que du contrôle automobile.

– La valeur du point encadrement passe de 90 F à 93 F, soit 3,33 %.

– La valeur du point pour la prime formation qualification passe de 11,50 F à 12 F, soit 4,35 %.

Ce sont donc près de 170 000 salariés de la branche « garages » payés au mini conventionnel qui auront une revalorisation de leur salaire au 1^{er} juillet 1992.

	1.7.1991	1.7.1992	%
140	5 600 F	5 770 F	3,04
145	5 610 F	5 780 F	3,03
155	5 620 F	5 800 F	3,20
170	5 720 F	5 900 F	3,15
180	5 835 F	6 010 F	3,00
190	5 950 F	6 130 F	3,03
215	6 075 F	6 260 F	3,05
225	6 200 F	6 385 F	2,98
240	6 500 F	6 695 F	3,00



3^e CONGRÈS FGMM ET 70^e ANNIVERSAIRE EN CASSETTE VIDÉO

BON DE COMMANDE

	Nombre	Prix	Total
70 ^e anniversaire	120 F
3 ^e congrès FGMM	120 F

Frais d'envoi : 30 F pour 2 cassettes

Bon de commande et chèque correspondant à retourner à :

FGMM, 47, avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19